

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CSS Fibre Excellence

Tenue le lundi 28 novembre 2016 à 14 heures 30, à la sous-préfecture de Saint-Gaudens.

PRESIDENCE ASSUREE PAR :

Madame Marie-Paule DEMIGUEL, Sous-préfète de Saint-Gaudens

PRESENTS :

Madame GAU, DREAL Occitanie
Monsieur CORTES, DREAL Occitanie

Monsieur DE LAENDER, SIRACED PC
Madame BENAITEAU, SIRACED PC
Monsieur INCORVAIA, DIRECCTE
Monsieur DUFAUR, SDIS 31

Madame BRUNET, Communauté de Communes de Saint-Gaudens
Monsieur GAU, Mairie de Miramont de Comminges
Monsieur BAUX, Mairie de Saint-Gaudens
Monsieur ZAINA, Mairie de Valentine

Monsieur CABE, collectif Environnement Santé
Monsieur SENLANNE, collectif Environnement Santé
Monsieur GOUZENES, collectif Environnement Santé
Monsieur PELISSA, association Nature Comminges

Madame LOUBET NOEL, Val de Gascogne
Monsieur NORE, responsable production VFLI

Monsieur CHIRON, Direction Fibre Excellence
Monsieur JOLY, responsable environnement Fibre Excellence
Monsieur KAVEGE, responsable QSE Fibre Excellence
Monsieur MAURY, représentant des salariés Fibre Excellence

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion CSS du 16 décembre 2015
- 2) Présentation de l'instruction du 19 mai 2016 (documents sensibles/SEVESO)
- 3) Bilan de l'exploitant pour les années 2015 et 2016
- 4) Éléments d'actualité par l'inspection
- 5) Question diverses

La séance est ouverte à 14 heures 30.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion CSS du 16 décembre 2015

Le compte-rendu, qui ne suscite aucune remarque, est approuvé.

2) Présentation de l'instruction du 19 mai 2016 (documents sensibles/SEVESO)

Madame GAU rappelle que trois actes de malveillance survenus en France en 2015 ont motivé l'instruction du 30 juillet 2015. Pour ce qui concerne la problématique de la diffusion d'informations, cette dernière a été abordée par l'instruction du 19 mai 2016 afin de trouver un équilibre entre les impératifs de sécurité et la nécessité d'informer le public. Certaines données sensibles telles que la localisation des dangers, le nom des substances, le fonctionnement des Mesures de Maîtrise des Risques (MMR), les cartes ou les plans précis ne doivent pas être communiqués ou diffusés au public. Les documents préparatoires communiqués à la CSS ont été revus dans le cadre de cette démarche. Certains fichiers ont été retirés des sites internet et les parties sensibles pourront être occultées au cas par cas pour d'autres. Mme GAU rappelle que cette exigence de toilettage des informations sensibles s'applique également aux collectivités qui doivent nettoyer leurs sites internet. Par ailleurs, des fiches d'information du public sur les établissements SEVESO seront bientôt en ligne.

Monsieur CHIRON s'interroge sur les informations transmises par Fibre Excellence dans le cadre de la CSS.

Madame GAU précise que les données sensibles ont été retirées par la DREAL de son site internet.

3) Bilan de l'exploitant pour les années 2015 et 2016

Monsieur KAVEGE fait le bilan des principaux incidents constatés sur cette période. Le premier, la casse d'une vanne de vidange du bac de stockage, a certainement été généré par des travaux sur le site. Le matériel a été réparé puis protégé. Le second a été causé par le contact de la fleur de soufre avec la chaleur dégagée par le calorifuge ; un camion-citerne de soufre a ainsi dégagé d'importantes fumées qui ont nécessité l'intervention des pompiers. La citerne a par la suite été modifiée. Enfin, un incident a été signalé au mois d'octobre 2016 : du gas-oil d'un camion s'est répandu au sol à proximité d'une bouche de l'égout propre, et 200 litres de gas-oil se sont ainsi déversés dans la Garonne. Un suivi minutieux de l'impact de cet incident a permis de montrer l'absence de pollution d'ampleur. Alors que la vanne de l'égout propre est restée ouverte, faute de détection appropriée, la mise en place d'un capteur d'hydrocarbures avec condamnation automatique de la vanne est envisagée. Enfin, un exercice PPI le 17 juin 2015 et un exercice POI en septembre 2016 ont permis de tester les différentes procédures et l'organisation des secours internes et externes.

Monsieur GOUZENES s'étonne que les sirènes aient fonctionné à plusieurs reprises, notamment lors de l'exercice de septembre 2016.

Monsieur KAVEGE répond qu'elles n'ont été activées qu'une seule fois par exercice.

Monsieur DE LAENDER explique que des essais ont pu avoir lieu en dehors du site, par exemple dans le cadre du plan NOVI.

Monsieur KAVEGE présente les différentes améliorations apportées par Fibre Excellence sur son site. Les MMRI ont également été retravaillées et des fiches de vie ont été créées suivant les prescriptions de la DREAL.

Monsieur CHIRON rappelle que la mise en demeure reçue par Fibre Excellence suite à l'inspection de la DREAL de juin 2016 a été prise en compte. L'entreprise a corrigé les points techniques nécessaires. Par ailleurs, des actions ont été entreprises suite au PPRT, dans le cadre d'une diminution des risques à la source : le dépotage chlorate sera déplacé en 2017, la conduite de bioxyde de chlore sera enterrée d'ici 2020, et une détection de la position des membranes du générateur sera effective dès le mois de mars 2017, en anticipation de l'échéance imposée par arrêté préfectoral.

Monsieur KAVEGE ajoute que le statut SEVESO 2 évolue en SEVESO 3 selon la directive européenne. Le dossier de Fibre Excellence a été validé par la DREAL.

Monsieur JOLY indique que les dossiers environnement ont été réexaminés en 2015. Dans le cadre de la démarche IED, une demande de dérogation pour les rejets de SO₂ et de NO_x a été déposée. Une autorisation de mise sur le marché par l'ANSES a été obtenue en septembre 2015 pour l'utilisation du mélange de boues sur les grandes cultures. Par ailleurs, la demande d'extension du plan d'épandage sur les départements 31 et 65 est en cours. Le nombre de dépôts de plaintes est passé de 8 en 2015 à 5 en 2016, principalement à propos des odeurs, du bruit et des poussières. 900 k€ d'investissements ont été réalisés par Fibre Excellence pour améliorer les électrofiltres, et seront suivis de 3 millions d'euros d'ici 2020 pour se conformer aux nouvelles normes.

Monsieur GAU fait état d'un dépôt verdâtre et collant sur les toitures avoisinantes, notamment sur la commune de Miramont-de-Comminges, signalé par plusieurs riverains.

Monsieur JOLY répond qu'il ne peut s'agir de sulfate dont la couleur est blanche et ne comprend pas de quel produit il peut s'agir.

Monsieur GOUZENES évoque les nuisances liées au bruit.

Monsieur JOLY ajoute qu'un mur antibruit autour du broyeur sera construit d'ici la fin du mois de décembre 2016 selon les conseils d'un expert acousticien. Toutes les valeurs relevées en limite de propriété sont conformes aux seuils réglementaires. Seuls quelques points de mesure posent problème en terme d'émergence (différence de bruit entre installations à l'arrêt et en fonctionnement) Ces mesures ont été effectuées en périodes nocturne et diurne, l'usine étant en marche ou à l'arrêt.

Monsieur PELISSA indique que des bruits très forts ont été signalés.

Monsieur CHIRON précise que le broyeur à écorces a été remplacé au mois de juin 2016, alors que les 2 plaintes déposées auprès de la DREAL datent de décembre 2015 et février 2016. Il rappelle que des mesures sonores sont exigées tous les 3 ans et que pour l'usine, elles ne peuvent être faites que lors d'arrêts techniques qui ne sont programmés que tous les 18 mois.

Pour les rejets atmosphériques, Monsieur JOLY présente ensuite les mesures de l'ORAMIP et rappelle que la période hivernale est la plus problématique en raison des brouillards et des vents changeants. Les taux de H₂S, de SO₂, de poussières et de NO_x sont inférieurs aux seuils légaux.

Pour les rejets aqueux, une étude SMEA sur la station d'épuration est en cours. Elle devrait aboutir à de propositions pour séparer les réseaux d'eau pluviale et d'eaux usées, en amont du site industriel papetier.

Fibre Excellence a ainsi investi presque 8 millions d'euros depuis 2013 afin d'améliorer son impact environnemental et de respecter la réglementation.

Monsieur CHIRON ajoute que de nouveaux investissements seront nécessaires afin de se conformer aux futurs seuils qui seront significativement inférieurs aux actuels.

4) Éléments d'actualité par l'inspection

Madame GAU rappelle qu'une inspection a eu lieu le 3 septembre 2015, suivie de trois autres en 2016 portant sur les risques accidentels et la plainte liée au bruit, les risques chroniques et enfin les produits chimiques.

Monsieur PELISSA demande si la plainte avait été déposée après l'installation du nouveau broyeur.

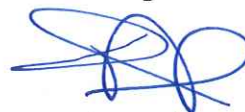
Monsieur CHIRON répond qu'elle était antérieure (décembre 2015). De nouvelles mesures n'ont pu être effectuées depuis car l'usine doit être complètement arrêtée pour effectuer les mesures sonores.

Monsieur PELISSA salue les efforts de Fibre Excellence pour réduire les nuisances.

Madame GAU ajoute qu'aucun point majeur de non-conformité n'a été relevé lors de l'inspection du 25 novembre 2016 portant sur les substances chimiques. Par ailleurs, la DREAL attend le retour de l'enquête publique au sujet de l'extension du plan d'épandage sur 131 nouvelles communes des départements de Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, ainsi que l'accord du Ministère pour le réexamen de l'IED.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 16 heures.

Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète de Saint-Gaudens,



Marie-Paule Demiguel